

1^{er} Rapport intermédiaire de la concertation continue

CARLHYNG

Du 06 mars 2024 au 06 mars 2025

Valérie TROMMETTER
désignée par la CNDP

Date de remise du rapport, le 02 avril 2025



Sommaire

Sommaire	2
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Préambule	4
Fiche d'identité du projet.....	5
Rappel des demandes formulées par les garants à la suite de la concertation préalable	8
Demande de précisions des garants à l'issue de la concertation préalable	8
Recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation	9
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable	10
Engagements pris par rapport au projet et à ses raccordements	10
Engagements pris par rapport à la concertation continue avec le public.....	11
Actualités liées au projet et évolution(s)	11
Dépôt des dossiers d'instruction du projet	11
Réponse à l'appel d'offre de SHS	11
Gestion de l'eau industrielle	11
Intégration à l'association Chemesis.....	11
Création d'une ligne électrique 400 000 volts entre le poste électrique de Saint-Avold et le site du projet.....	12
Avancement du projet mosaHYc et du raccordement.....	12
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?	12
Le suivi des engagements du porteur de projet	12
Avis de la garante sur le déroulement de la concertation	14
Les arguments exprimés	15
La suite de la concertation continue	16
Les prochaines étapes du projet et de la concertation.....	16
Préconisation de la garante sur la suite de la concertation continue.....	17
Liste des annexes.....	18

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Au cours de cette première année de concertation continue du projet CarlHYng, le projet semble avoir peu évolué. Le Maître d'Ouvrage a déposé la demande d'autorisation environnementale du projet en Préfecture et la demande de permis de construire en mairie de Carling. Ces documents sont toujours en cours d'instruction. En parallèle, le Maître d'Ouvrage a répondu à l'appel d'offre du sidérurgiste allemand STAHL-HOLDING-SAAR (SHS) pour la production d'hydrogène et reste en attente de la réponse de cet industriel annoncée pour juin 2025.

Les moyens déployés par le Maître d'Ouvrage au cours de cette année de concertation continue ont globalement respecté les engagements qu'il avait pris dans son bilan de la concertation préalable : réouverture du site internet de la concertation continue avec information sur la concertation continue, réactivation de la plateforme participative, édition d'une lettre d'information sur le projet. La demande complémentaire de la CNDP de diffusion d'encarts dans la presse pour informer le public de la tenue de la concertation continue n'a pas été suivie de faits. La garante considère donc que l'information sur la tenue de la concertation continue et sur le projet aurait pu être améliorée pour toucher un public plus large.

En conséquence, le public a également peu participé à la concertation continue. Seulement 3 observations ont été adressées au Maître d'Ouvrage : une lettre portant plusieurs points d'attention, une question et un avis déposés sur la plateforme participative. Le Maître d'Ouvrage y a répondu.

Pour cette deuxième année de la concertation continue, la garante considère qu'il conviendrait que le Maître d'Ouvrage communique plus largement avec le public quant à l'avancement de son projet. A noter qu'une absence d'avancement d'un projet est également une donnée pertinente pour le public ! Elle attend notamment la rédaction, la publication et la diffusion d'une seconde lettre d'information qui détaillera l'avancée de l'instruction des dossiers et de la réponse de SHS ainsi que l'aire d'étude approuvée pour la création de la liaison électrique entre le poste de Saint-Avold et le site du projet, associé à une cartographie, ainsi qu'une note relative au sujet de la gestion des eaux (consommation, rejet).

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet CarlHYng, menée du 23/10/2023 au 18/12/2023, les Maîtres d'Ouvrage, VERSO ENERGY (Maître d'Ouvrage principal), GRTgaz et RTE, ont décidé de poursuivre leur projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continue. La Commission nationale du débat public a chargé Valérie TROMMETTER de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 de la garante, couvrant la période du 06/03/2024 au 06/03/2025. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations de la garante pour la suite de la concertation continue.

A noter que, dans un souci de simplification, la garante a utilisé tout au long de ce document le terme singulier « le Maître d'Ouvrage » pour désigner les trois Maîtres d'Ouvrage qui se sont associés pour porter ce projet.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 21/06/2023 : initiative de la concertation préalable et saisine de la CNDP par le Maître d'Ouvrage
- 23/10/2023 au 18/12/2023 : concertation préalable menée par les garants, Luc MARTIN et Valérie TROMMETTER
- 18/01/2024 : publication du bilan de la concertation préalable par les garants
- 20/02/2024 : publication de la réponse du Maître d'Ouvrage tirant les enseignements de la concertation préalable et indiquant la poursuite du projet
- 06/03/2024 : début de la concertation post concertation préalable dite aussi concertation continue, sous l'égide de la garante Valérie TROMMETTER
- **02/04/2025 : publication du rapport intermédiaire n°1**

La mission de la garante

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes...) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, la garante fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu...) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, la garante s'assure que :

- les recommandations des garants et les engagements du Maître d'Ouvrage issus de la concertation préalable soient bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le Maître d'Ouvrage apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

La garante reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage

VERSO ENERGY (énergéticien), GRTgaz (raccordement au futur réseau mosaHYc) et RTE (raccordement au réseau électrique)

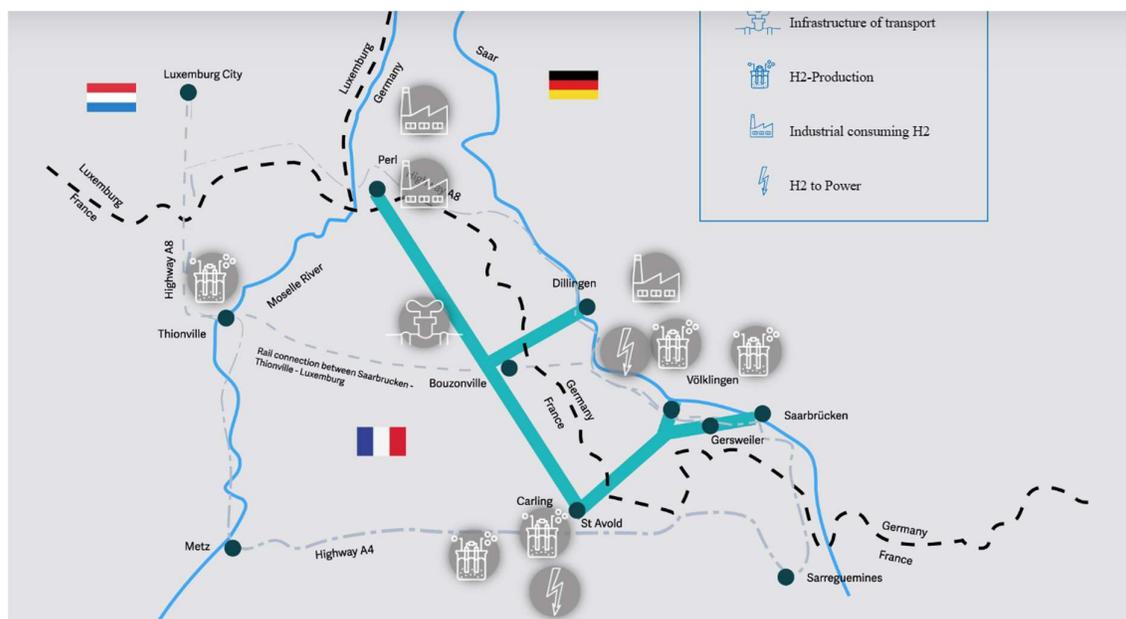
Contexte du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre des réglementations européennes et nationales qui visent à favoriser les énergies d'origine renouvelable et les technologies sobres en émission de carbone et notamment la production d'hydrogène renouvelable et/ou bas-carbone en remplacement de l'hydrogène très carboné, majoritairement utilisé dans l'industrie mondiale (Le Pacte Vert pour l'Europe, la Stratégie française pour l'énergie et le climat, la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, le projet de loi "Industrie verte", la Stratégie nationale hydrogène...).

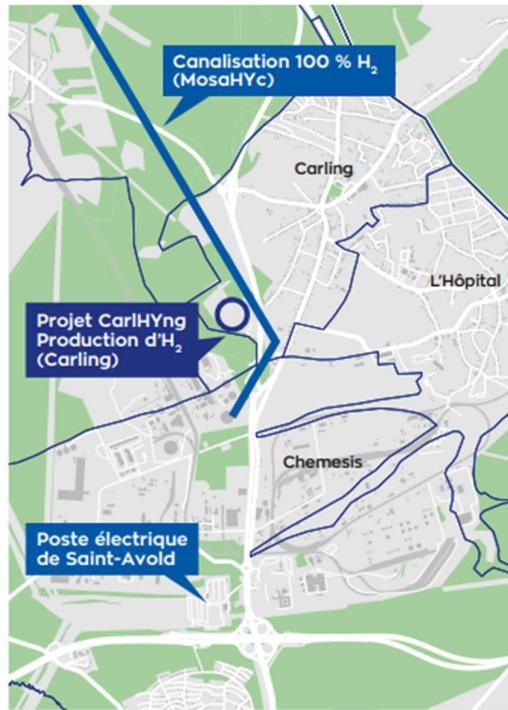
L'émergence d'un projet de réseau hydrogène entre la France et l'Allemagne, le réseau mosaHYc, et la présence des nombreux industriels dans la Grande Région sont à la base de la localisation à Carling.

Localisation du projet

Le projet prévoit de s'implanter au nord-ouest de la plateforme industrielle Chemiesis de Carling/Saint-Avoid, créée en 1947 et à une distance de 1,8 km de la frontière allemande.



Localisation du site d'implantation au sein de la Grande Region Hydrogen (producteurs, consommateurs, transporteurs) (source : site internet de la Grande Region Hydrogen)



Localisation du site d'implantation sur la commune de Carling, du réseau mosaHYc et du poste haute tension de Saint-Avoid (source : dossier de concertation préalable)



- Limite ICPE
- Réseau MosaHYc
- Ligne RTE 63kV
- Ligne ENEDIS HTA
- Réseau d'eau industrielle
- Empreinte foncière dédiée à l'implantation de CarlHYng

Vue aérienne actuelle du site d'implantation du projet (source : dossier de concertation préalable)

Objectifs du projet selon le Maitre d'Ouvrage

Le projet doit permettre la production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone par électrolyse de l'eau. Cet hydrogène est destiné à être utilisé par différents industriels de la Grande Région¹, notamment du domaine de la sidérurgie, mais il serait aussi susceptible de participer à l'approvisionnement de débouchés futurs comme ceux de la mobilité hydrogène (poids lourds, bus, véhicules utilitaires, trains...).

Caractéristiques principales

Le projet comprend l'implantation et l'exploitation d'une usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau. Elle sera constituée de 3 unités de 100 MW permettant chacune la production annuelle de 17 000 tonnes d'hydrogène renouvelable et bas carbone. La première unité est prévue en 2027/2028, la seconde unité en 2029 et la troisième unité en 2030. A terme, la production annuelle sera donc de 51 000 tonnes d'hydrogène. Les électrolyseurs utilisés seront de technologie PEM (« Proton Exchange Membrane », membrane échangeuse de protons) fournis par la société SIEMENS ENERGY.

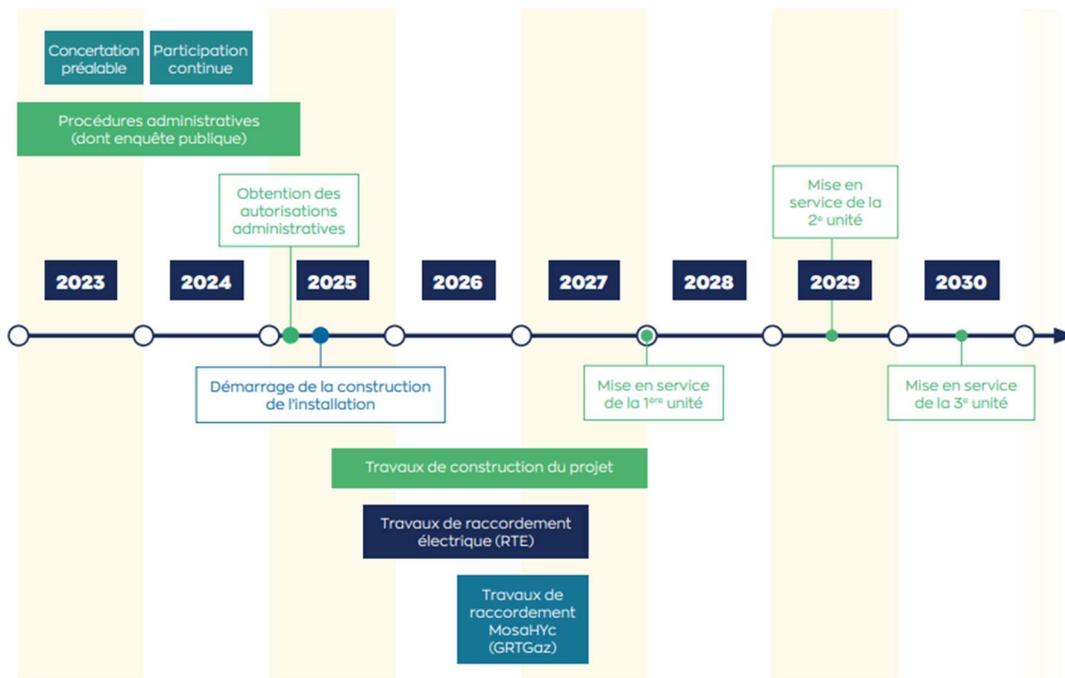
Ce projet s'accompagne de la création d'une ligne électrique de 400 000 volts et du raccordement au réseau mosaHYc² pour permettre le transport de l'hydrogène.

Coût

Le montant de l'investissement est estimé à 450 millions d'euros hors taxes.

Les demandes de subventions locales, nationales et au niveau de l'Union Européenne sont étudiées. Néanmoins, le financement du projet peut être entièrement assuré par les fonds propres et l'endettement de la société.

Calendrier



¹ La Grande Région regroupe les Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat en Allemagne, la Région Lorraine en France, la Région wallonne, les communautés française et allemande en Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

² mosaHYc est un pipeline/canalisation de transport transfrontalier 100% hydrogène, porté conjointement par GRTgaz, Creos et Encevo et dont la conversion effective au transport d'hydrogène est prévue courant 2027 pour desservir les besoins d'industriels transfrontaliers souhaitant se décarboner ainsi que les usages mobilité.

Rappel des demandes formulées par les garants à la suite de la concertation préalable

Demande de précisions des garants à l'issue de la concertation préalable

A l'issue de la concertation préalable, les garants ont formulé les demandes de précisions suivantes relatives au projet :

1. Il conviendrait de mesurer et d'indiquer la distance entre la limite de propriété du site du projet et les premières habitations (VERSO ENERGY),
2. Il conviendrait de préciser si une dépollution du terrain sera nécessaire au cours des travaux de terrassement et de génie civil (VERSO ENERGY),
3. Il conviendrait de réaliser une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement sur cette dernière ET de mettre en place un suivi constant des pompages d'eau en cours d'exploitation pour répondre, en collaboration avec la société de distribution d'eau, aux périodes de stress énergétique ou hydrique (VERSO ENERGY),
4. Il conviendrait de réaliser une étude approfondie des rejets aqueux dans les différents exutoires envisagés, d'identifier les caractéristiques des traitements à réaliser pour ne pas dégrader la qualité du cours d'eau récepteur, tout en privilégiant la valorisation de l'eau en cycle fermé (VERSO ENERGY),
5. Il conviendrait de réaliser une étude approfondie de l'aléa « feu de forêt » (VERSO ENERGY),
6. Il conviendrait de présenter et de détailler les caractéristiques des projets de développement d'énergie renouvelable qui seront déployés sur le territoire pour limiter le recours à l'énergie nucléaire (VERSO ENERGY),
7. Il conviendrait de présenter un planning prévisionnel des opérations de renforcement du réseau mosaHYc en considérant que les projets de territoire se déroulent selon l'échéancier annoncé par les porteurs de projet et en considérant différentes hypothèses de besoins des consommateurs (GRTgaz),
8. Il conviendrait d'indiquer quels enseignements issus de cette concertation alimenteront la concertation Fontaine sur le raccordement électrique qui sera réalisée en 2024 (RTE),
9. Il conviendrait d'indiquer s'il y a nécessité de renforcer le poste électrique de Saint-Avoid en cas de développement des deux projets CarlHYng et Emil'Hy (RTE),
10. Il conviendrait d'indiquer si le « Bilan perspectives 2035 de RTE » prévoit les consommations d'électricité induites par la production d'hydrogène des deux projets CarlHYng et Emil'Hy (RTE),
11. Il conviendrait de mettre à disposition des moyens humains et financiers pour proposer une formation diplômante dans les métiers de l'hydrogène, en collaboration avec l'Université de Lorraine, l'AFPA, le Pôle Plasturgie de l'Est (VERSO ENERGY),
12. Il conviendrait, en sus du guide qui sera élaboré pour promouvoir les services locaux d'hébergement, restauration, loisirs..., d'approfondir les actions à déployer afin de proposer une offre immobilière adaptée permettant aux personnes de se loger sur le territoire et de faciliter leur recherche de logement (VERSO ENERGY),
13. Il conviendrait de solliciter l'intégration à l'association Chemesis³ afin de promouvoir la collaboration avec les autres industriels de proximité (VERSO ENERGY).

³ L'association Chemesis regroupe 14 industriels présents sur la plateforme de Carling Saint-Avoid. Elle est tournée vers la chimie à forte valeur ajoutée, les matériaux, la fourniture d'énergie et d'utilités renouvelables et l'économie circulaire.

Au paragraphe 6 du document intitulé « Enseignements et engagements des maîtres d'ouvrage à la suite de la concertation préalable » du 20 février 2024, le Maître d'Ouvrage répond à chaque demande de précisions des garants. Le tableau de réponse est reproduit en annexe 2.

A la lecture des réponses apportées par le Maître d'Ouvrage, la garante considère que les recommandations suivantes, reprises dans l'avis de la CNDP du 6 mars 2024, devront faire l'objet de précisions et d'échanges dans le cadre de la concertation continue :

3. Il conviendrait de réaliser une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement sur cette dernière ET de mettre en place un suivi constant des pompages d'eau en cours d'exploitation pour répondre, en collaboration avec la société de distribution d'eau, aux périodes de stress énergétique ou hydrique
4. Il conviendrait de réaliser une étude approfondie des rejets aqueux dans les différents exutoires envisagés, d'identifier les caractéristiques des traitements à réaliser pour ne pas dégrader la qualité du cours d'eau récepteur, tout en privilégiant la valorisation de l'eau en cycle fermé
7. Il conviendrait de présenter un planning prévisionnel des opérations de renforcement du réseau mosaHYc en considérant que les projets de territoire se déroulent selon l'échéancier annoncé par les porteurs de projet et en considérant différentes hypothèses de besoins des consommateurs

Elle considère également que les recommandations n°1, 2, 8, 11, 12 et 13 pourraient faire l'objet de précisions complémentaires, selon leur état d'avancement, au cours de la concertation continue.

Recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation

A l'issue de la concertation préalable, les garants ont formulé les recommandations suivantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public :

1. Poursuite des échanges d'informations et de participation sur le site internet de la concertation préalable (publication au fil de l'eau les études qu'ils réalisent ainsi que les principales étapes de la concertation Fontaine concernant la ligne électrique, maintien de la possibilité offerte au public de poser des questions et d'obtenir des réponses dans un délai raisonnable) ;
2. Rédaction d'un journal de bord à une fréquence bimestrielle afin d'informer et de consulter régulièrement le public (publication sur le site internet de la concertation préalable et envoi aux personnes qui en feraient la demande via un formulaire mis à leur disposition sur ce même site) ;
3. Diffusion des études au fur et à mesure de leur production ;
4. Tenue d'une réunion publique avant le démarrage de l'enquête publique ;
5. Modalités d'accompagnement pendant la phase chantier, informations régulières quant aux interventions lourdes susceptibles de créer des nuisances ou de générer des modifications d'usage temporaire.

Il est à noter que pour la bonne prise en compte de la demande de précision n°8 précédemment indiquée, la CNDP, à travers son avis du 6 mars 2024, a recommandé que la réunion publique aborde les enjeux du raccordement électrique de RTE et mette notamment au débat la manière dont le grand public pourra participer à l'élaboration des décisions qui seront prises sur le raccordement électrique, en amont des choix réalisés dans le cadre de la concertation réglementaire dite « Fontaine ».

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable

Engagements pris par rapport au projet et à ses raccordements

Pendant la concertation préalable, VERSO ENERGY a pris les engagements suivants (source : Rapport sur les enseignements et engagements des maîtres d'ouvrage à la suite de la concertation préalable », Verso Energy, GRTgaz, RTE -20 février 2024)

1. Réaliser des travaux de terrassement pour atténuer l'impact visuel des bâtiments, depuis la route RN33 et du voisinage,
2. Végétaliser le site,
3. Réaliser des merlons périphériques avec insertion paysagère pour respecter la valeur de 60 dB(A) en limite de propriété de nuit comme de jour,
4. Exclure l'option d'infiltration dans le sol pour le procédé de rejet d'eau,
5. Favoriser les énergies renouvelables pour atteindre une couverture énergétique majoritairement renouvelable dans l'approvisionnement des électrolyseurs,
6. Collaborer avec le SDIS pour la maîtrise du risque incendie, tant pour les infrastructures du projet que pour la forêt de protection voisine.
7. Définir les itinéraires des camions en phase chantier avec les élus des communes impactées afin de réduire les impacts pour les riverains,
8. Informer sur les risques technologiques par la mise en place d'un comité local d'information, et de concertation qui réunira les riverains à une fréquence d'une fois par an lors de la phase d'exploitation,
9. Mettre en place un guichet emploi unique chez Pôle Emploi pour les recrutements, qui sera dédié à l'unité de production d'hydrogène de CarlHYng afin de connecter aisément les entreprises du secteur qui cherchent à recruter et les personnes qui recherchent un emploi,
10. Recruter en priorité des salariés locaux,
11. Mettre en place des formations adéquates dédiées au métier de l'hydrogène en collaboration avec le Pôle de Plasturgie de l'Est, les IUT et l'AFPA et d'autres partenaires (comme SIEMENS ENERGY) avec notamment des visites d'usines et des stages,
12. Réaliser et mettre à disposition un guide promouvant les services locaux d'hébergement, restauration, loisirs, etc. à destination du personnel venant travailler sur le projet.

Par ailleurs, GRTgaz a pris l'engagement de s'assurer que l'implantation du poste de raccordement du projet CarlHYng au réseau mosaHYc restera cohérente en termes de maîtrise des risques industriels et environnementaux.

RTE a aussi pris l'engagement d'informer le territoire de l'avancement de la concertation Fontaine via le site internet de concertation du projet.

Engagements pris par rapport à la concertation continue avec le public

Pour la poursuite de la concertation, le Maître d'Ouvrage a pris les engagements suivants :

1. Le site internet www.concertation-carlhyng.eu sera ouvert, *a minima* jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Il constituera le principal vecteur d'information et de dialogue sur le projet CarlHYng pendant la procédure de participation continue du public, selon des conditions qui seront à définir avec la garante de la concertation continue ;
2. Des articles et autres publications relatant l'état d'avancement du projet seront partagés sur le site internet www.concertation-carlhyng.eu tout au long de la concertation continue.

Actualités liées au projet et évolution(s)

Dépôt des dossiers d'instruction du projet

Au cours de cette année, le Maître d'Ouvrage a rédigé les dossiers administratifs nécessaires à l'instruction du projet CarlHYng, à savoir la demande d'autorisation environnementale en application de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et le permis de construire.

La demande d'autorisation environnementale a été déposée en Préfecture de Moselle au mois de juillet 2024. En novembre 2024, la Préfecture de Moselle, via son service instructeur qui est la DREAL Grand Est, a demandé au Maître d'Ouvrage de préciser certains éléments de son dossier. Le Maître d'Ouvrage y a répondu. Le dossier suit son instruction.

Le permis de construire a également été déposé en juillet 2024 en mairie de Carling. Il est en cours d'instruction.

Réponse à l'appel d'offre de SHS

En parallèle à la rédaction des dossiers précédents, le Maître d'Ouvrage a également répondu à l'appel d'offre, comprenant plusieurs étapes sélectives, du sidérurgiste allemand STAHL-HOLDING-SAAR (SHS), implanté à Dillingen, pour assurer l'approvisionnement en hydrogène lui permettant de décarboner son aciérie. La procédure de sélection des candidats suit son cours et le Maître d'Ouvrage attend de connaître la réponse qui est annoncée pour juin 2025.

Gestion de l'eau industrielle

Lors d'un échange avec la garante, le Maître d'Ouvrage a indiqué avoir mené des réflexions sur le schéma de gestion de l'eau industrielle qu'il avait présenté lors de la concertation préalable. Le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé en Préfecture intègre une proposition permettant de diversifier la nature de l'approvisionnement et de faire fonctionner les électrolyseurs en circuit fermé, procédé ne générant plus aucun rejet d'eau industrielle dans le milieu naturel.

Intégration à l'association Chemesis

Le Maître d'Ouvrage a informé la garante qu'il s'était rapproché de l'association Chemesis afin de pouvoir y adhérer et qu'il avait déposé un dossier au printemps 2024.

A ce jour, il attend le retour de la Préfecture de Moselle sur son dossier d'évaluation environnementale et celui de l'industriel SHS pour poursuivre sa démarche d'adhésion.

Création d'une ligne électrique 400 000 volts entre le poste électrique de Saint-Avoid et le site du projet

Durant cette année, en parallèle au projet CarlHYng, dans le cadre de la création d'une ligne électrique 400 000 volts entre le poste électrique de Saint-Avoid et le site du projet, RTE a démarré la concertation qu'il doit mener, sous l'égide de la Préfecture de Moselle, en application de la circulaire dite « Fontaine » du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité. La ligne projetée serait enterrée.

Le dossier de Justification Technico-Economique du projet a été jugé recevable par le Ministère chargé de l'Energie le 9 avril 2024. Dans la foulée, RTE a élaboré le dossier de présentation de l'aire d'étude du tracé de la ligne électrique. Le projet et une proposition d'aire d'étude ont ensuite été présentés, le 18 décembre 2024, aux acteurs du territoire concerné (collectivités, services de l'Etat, services gestionnaires des domaines publics, concessionnaires, associations...). L'aire d'étude a été validée par la Préfecture de la Moselle le 28 février 2025.

Avancement du projet mosaHYc et du raccordement

Vis-à-vis du projet CarlHYng, plusieurs réunions d'échanges et de travail ont eu lieu entre GRTgaz et VERSO ENERGY courant 2024, afin de s'assurer que l'implantation du poste de raccordement du projet au réseau mosaHYc est cohérente en termes de maîtrise des risques industriels et environnementaux, notamment via l'absence d'effet domino et d'impact sur le milieu naturel.

En parallèle, le projet mosaHYc a également avancé au cours de cette dernière année. Ainsi, en décembre 2024, GRTgaz a tenu 5 réunions d'information avec le public à Bouzonville, Creutzwald et Diesen avant le lancement de la campagne de signature des conventions de servitudes. Le dossier de demande d'autorisation de changement de produit transporté, officialisant la demande de conversion de la canalisation à l'hydrogène, ont été déposés en Préfectures de Moselle le 16 décembre 2024. Il est en cours d'instruction. GRTgaz, devenu récemment NATRAN, publie ces informations sur le site internet de mosaHYc (<https://www.natransgroupe.com/notre-transition-energetique/transport-hydrogene/mosahyc>).

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Le suivi des engagements du porteur de projet

Vis-à-vis des engagements pris par le Maître d'Ouvrage à l'issue de la concertation préalable, certains ont été détaillés dans le document présentant les « Modalités proposées pour la concertation continue » daté du 30 avril 2024.

Annonce de la concertation continue

Engagement pris :

Le Maître d'Ouvrage s'était engagé à publier une actualité sur la page d'accueil du site internet de la concertation préalable pour informer le public de l'ouverture de la concertation continue. Cette actualité permettra un renvoi vers la nouvelle rubrique dédiée et invitera le public à s'inscrire aux actualités du projet. Cette fonctionnalité permettra de communiquer sur le projet et la concertation pendant toute la durée de la concertation continue. Il sera également demandé aux collectivités (françaises et allemandes) du périmètre de la concertation de relayer l'information sur leurs supports de communication ainsi que les associations locales.

Le 17 mai 2024, une actualité indiquant « La concertation continue commence, découvrez les modalités - Pour découvrir les modalités de la concertation continue, [consultez la page dédiée](#) ! » a été publiée sur le site de la concertation préalable. Le lien renvoie vers le site de la concertation continue qui venait

d'être finalisé (voir ci-après). Un document d'information a aussi été envoyé aux mairies des communes du périmètre de la concertation (Carling, Diesen, Creutzwald, L'Hôpital, Porcelette et Saint-Avoid) pour publication sur leur site internet/réseaux sociaux et bulletins/journaux municipaux.

En complément des mesures précédentes, dans son avis daté du 11 juin 2024, la CNDP avait demandé au Maître d'Ouvrage de compléter les modalités d'information du public par des actions de communication plus importantes, notamment via la presse. Alors qu'un encart avait été envisagé dans la presse locale fin juillet 2024 au sujet du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale et du lancement de la concertation continue, ce moyen a finalement été abandonné par le Maître d'Ouvrage et il n'y a pas eu d'article de presse. La garante le déplore fortement.

Actualisation du site internet de la concertation

Engagement pris :

Le Maître d'Ouvrage s'était engagé à mettre à jour début mai le site internet de la concertation préalable (www.concertation-carlhyng.eu) :

- Réorganisation des rubriques dédiées à la concertation préalable (archivage),
- Création d'une nouvelle page dédiée à la concertation continue (principes, documents, modalités),
- Création d'une nouvelle page dédiée à l'actualité du projet,
- Réouverture du formulaire de contribution,
- Possibilité de s'inscrire pour recevoir les actualités du projet.

Les actions précédentes ont été réalisées le 17 mai 2024.

La nouvelle page dédiée à la concertation continue comprend 3 parties :

1. cadre et objectifs de la concertation continue (avec un renvoi vers la lettre de mission de la garante)
2. les modalités de la concertation continue avec une rapide présentation de :
 - La plateforme de contribution
 - Une rubrique dédiée aux actualités du projet (avec la possibilité de s'inscrire aux actualités)
 - La réunion publique
3. Vos avis, vos questions et les réponses des maîtres d'ouvrage (la plateforme participative)

Le site internet de la concertation préalable était resté actif depuis la fin de la concertation en mode informatif uniquement. Ainsi dès le mois de février 2024, des informations d'actualité concernant le projet ou en lien direct avec celui-ci ont été mises à la disposition du public :

- 18/01/2024, publication du bilan des garants,
- 23/02/2024, publication du bilan du Maître d'Ouvrage,
- 13/03/2024, publication de la lettre de mission de la garante de la concertation de suivi (annexe 1),
- 17/05/2024, mise à jour du site internet de la concertation continue et information sur les modalités de participation,
- 27/06/2024, publication du courrier de la CNDP daté du 11 juin 2024 relatif aux modalités de la concertation continue,
- 25/07/2024, publication de la réponse à la contribution reçue dans le cadre de la concertation continue (courrier du 19 janvier 2024 d'un habitant de la commune de Carling),
- 29/07/2024, publication de lettre d'information n°1 du projet CarlHYng,
- 23/10/2024, publication de quelques lignes informant le public de l'absence d'avancée sur le projet, de la poursuite de la concertation continue et de la possibilité de poser des questions en ligne.

La possibilité pour le public de déposer des avis ou de poser des questions au Maître d'Ouvrage a été réactivée le 17 mai 2024. A ce jour, en complément du courrier reçu le 19 janvier 2024 qui a été publié, un avis de soutien au projet (07/02/2025) et une question sur la date de démarrage des travaux (17/02/2025) ont également été déposés sur la plateforme participative (voir ci-après leur contenu). Le Maître d'Ouvrage a répondu aux questions posées sur le site internet de la concertation continue.

Partage des actualités du projet

Engagement pris :

Le Maître d'Ouvrage s'était engagé à rédiger 3 rapports d'actualités du projet d'ici l'enquête publique :

- À l'occasion du dépôt des dossiers administratifs (fin mai),
- A l'approche de la réunion publique (début septembre),
- Avant le lancement de l'enquête publique, pour faire le lien entre la concertation continue et la procédure d'enquête (fin septembre - début octobre).

Le rapport d'actualités sera rédigé sous la forme d'un document d'une à 2 page(s), publié sur le site internet et relayé aux collectivités du périmètre de la concertation préalable.

Le nombre de personnes inscrites à la diffusion des actualités est de 28 (exclusion de la garante et de la société Parimage).

Pendant cette année, un rapport d'actualité a été partagé avec le public en date du 29 juillet 2024. Sur 3 pages, les sujets suivants ont été abordés :

- Le franchissement d'étape : les demandes d'autorisation ont été déposées pour instruction,
- Lancement officiel de l'appel d'offre de SHS,
- La concertation continue (objectifs et participation).

Ce rapport a été publié le 29 juillet 2024 sur le site de la concertation continue et relayé :

- aux mairies des communes du périmètre de la concertation (Carling, Diesen, Creutzwald, L'Hôpital, Porcelette et Saint-Avold) pour publication sur leur site internet/réseaux sociaux et bulletins/journaux municipaux,
- aux personnes inscrites aux actualités du projet,
- aux élus et acteurs politiques du territoire :
 - Maires de Carling, L'Hôpital, Porcelette, Diesen, Creutzwald et Saint-Avold,
 - Président de la CASAS,
 - Sous-Préfet de Forbach.

Avis de la garante sur le déroulement de la concertation

Concernant le droit à l'information, **la garante estime que les modalités mises en œuvre par le Maître d'Ouvrage au cours de cette année auraient pu être améliorées pour toucher un public plus nombreux.**

Malgré la recommandation de la garante, reprise par la CNDP, le Maître d'Ouvrage n'a pas publié d'encart presse annonçant la tenue de la concertation continue.

En outre, afin de toucher une majorité de personnes, la garante avait également demandé en avril et en juillet 2024 que les associations, les acteurs ayant rédigé un cahier lors de la concertation continue et les acteurs allemands, dont notamment la commune de Völklingen, le ministère de l'environnement du Land de Sarre, et l'Eurodistrict SaarMoselle, soient ajoutés à la liste de diffusion de l'annonce de la tenue de la concertation continue et aux rapports d'actualité. Le Maître d'Ouvrage n'a pas non plus suivi cette recommandation.

Un seul rapport d'actualité a été rédigé et publié sur le site de la concertation continue. A chaque proposition de la garante de partage d'information avec le public, le Maître d'Ouvrage répondait que les dossiers administratifs étaient toujours en cours d'instruction auprès de la Préfecture et de la mairie et

que SHS n'avait pas pris de décision sur son(ses) fournisseurs d'hydrogène et qu'il n'avait donc pas d'information à communiquer au public. La garante avait beau indiquer que ces éléments étaient déjà des informations en soi et que le démarrage de la concertation Fontaine pour la création de la nouvelle ligne électrique 400 000 volts constituait également un sujet de communication, le Maître d'Ouvrage n'a pas rédigé de rapport d'actualité ou de note spécifique sur ces sujets. Même si après plusieurs relances, la garante avait convenu de la rédaction et de la publication d'un deuxième rapport d'actualité et d'une note sur la gestion de l'eau, pour le mois de février 2025, ceux-ci n'ont pas vu le jour. La garante déplore ce manque d'information autour du projet qui s'inscrit en partie dans le contexte concurrentiel local de production d'hydrogène.

La garante reformulera donc ses recommandations pour la deuxième année de la concertation continue.

En corollaire de cette information qui a manqué de dynamisme et de périmètre, le public a peu participé à la concertation continue au cours de cette première année. Ainsi, comme mentionné ci-dessous, le Maître d'Ouvrage a seulement réceptionné un courrier et un avis et une question ont été publiés sur le site internet. Si la réponse au courrier a été rédigée et publiée presque 6 mois après la réception du courrier, sur demande de la garante, la réponse à la question posée a été publiée le 28 février 2025, soit plus de 11 jours après son dépôt, et après également une relance de la garante. **La garante considère donc que le public a peu participé à cette concertation continue et que le Maître d'Ouvrage a été peu réactif.**

Les arguments exprimés

Au cours de l'année écoulée, le public a peu participé à la concertation continue et a seulement déposé 3 contributions :

- Une lettre du 19 janvier 2024, transmise entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de la concertation continue, questionnant sur certains aspects environnementaux du projet. Le Maître d'Ouvrage y a répondu le 25 juillet 2024 à la demande de la garante,
- Un avis de soutien au projet déposé le 7 février 2025 et qui réaffirme la nécessité de créer des emplois localement,
- Une question déposée le 17 février 2025 concernant la date de début des travaux.

Toutes ces contributions sont disponibles sur le site internet de la concertation continue.

Les arguments exprimés ont porté sur la prise en compte de l'environnement par le projet et sur les aspects socio-économiques.

Concernant les impacts sur l'environnement, le participant a estimé que les points suivants n'avaient pas reçu de réponse suffisamment claire au cours de la concertation préalable. Il s'agissait de :

- la **consommation d'eau** de 110 000 l/h qui lui paraît importante et pour laquelle il mentionne que « *les industriels sont appelés à gérer l'eau avec parcimonie* »,
=> Le Maître d'Ouvrage a précisé que « *Le projet CarlHYng consommerait cette quantité d'eau industrielle au maximum une fois les 3 phases d'électrolyse mises en service et que la Société des Eaux de l'Est (SEE) a annoncé être en mesure de couvrir ce besoin au vu des ressources disponibles sur son réseau* » mais que néanmoins il cherchait « *à optimiser le cycle de l'eau du projet en procédant au recyclage de ses effluents, par exemple* ».
- les **rejets de l'eau usée** des catalyseurs par infiltration dans le sol pour lesquels il considère qu'« *il faudrait l'avis d'experts chimistes... car il serait étonnant, que cette eau ne soit pas chargée en acidité d'un seuil trop élevé pour être rejetée tel quel ! Voire d'autres éléments et métaux non autorisés !* »,

=> Le Maître d'Ouvrage a rappelé l'engagement qu'il avait pris à l'issue de la concertation préalable « *d'exclure l'option d'infiltration dans le sol pour le procédé de rejet d'eau* » de son projet (cf le bilan du Maître d'Ouvrage).

- la **consommation électrique** qui est très élevée pour produire 1 kg d'hydrogène, « *énergie électrique qui ne proviendra pas nécessairement du nucléaire, si nous connaissons à nouveau un épisode de plusieurs centrales à l'arrêt ou nous devons importer de l'électricité de chez nos voisins Allemand et cette électricité-là, n'est pas bas carbone* »,

=> Le Maître d'Ouvrage a précisé qu'il « *sécurisera et contractualisera de l'énergie de façon à produire de l'hydrogène renouvelable et bas-carbone à l'image de l'électricité entrante* ».

- la **localisation des bassins de rétention d'eau** qui « *sont situés en amont de la commune et vers Carling centre, il y a une déclivité importante* » et « *qui en cas de rupture de digue, envahirait (d'eau) la majeure partie du centre de Carling voire La rue Frontière et bien d'avantage* ». A cet effet, il rafraichit la mémoire du Maître d'Ouvrage et du maire de Carling à propos de la catastrophe arrivée en 1978 suite à la rupture de la digue des bassins à Schlamms de la centrale Emile Huchet. Le participant demande donc à « *connaître plus précisément, la structure architecturale et la contenance des bassins de rétention d'eau envisagés* » et propose « *d'en confier le calcul des contraintes physiques à un cabinet d'experts en dynamique des matériaux et des fluides* ».

=> Le Maître d'Ouvrage a précisé que le projet prévoit « *des bassins d'infiltration dimensionnés pour pouvoir recueillir les eaux pluviales vicennales et centennales* » et « *un bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie* » qui seront quasi « *vides* » l'essentiel du temps et qu'« *il n'y aura pas de bassin de décantation sur site* ».

Concernant les impacts socio-économiques, un participant indique que « la région est sinistrée et l'opportunité d'avoir 40 **emplois créés** ne peut qu'être bénéfique » et a interrogé le Maître d'Ouvrage sur la **date de démarrage des travaux**. Celui a répondu qu'il est « *prévu que les travaux de construction débutent au second semestre 2026* ».

La garante estime que le Maître d'Ouvrage a pleinement répondu aux arguments exprimés par le public pendant cette première année de concertation continue.

La suite de la concertation continue

Les prochaines étapes du projet et de la concertation

Les prochaines étapes du projet CarlHYng comprennent :

- La finalisation de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet et de ses raccordements au réseau électrique et au réseau de transport d'hydrogène, par la Préfecture de Moselle,
- La finalisation de l'instruction du permis de construire les bâtiments sur le site d'implantation par la mairie de Carling,
- La réponse de SHS à sa procédure d'appel d'offres en vue d'obtenir le contrat d'approvisionnement en hydrogène, prévue pour juin 2025,
- De manière très dépendante du projet et du côté de RTE, la rédaction, la présentation et la validation dans le cadre de la concertation Fontaine du fuseau de moindre impact de l'ouvrage de raccordement électrique de 400 000 volts entre le poste électrique de Saint-Avoid et le site du projet CarlHYng,
- De manière très dépendante du projet et du côté de GRTgaz, la rédaction et le dépôt en Préfecture de Moselle du dossier de demande d'autorisation de construire et d'exploiter des

ouvrages neufs pour le projet mosaHYc qui couvre notamment le raccordement de l'unité de production de CarlHYng au réseau mosaHYc et qui est prévu pour mars 2025.

La concertation continue va donc être poursuivie en se focalisant principalement sur ces prochaines étapes :

- Maintien de l'accessibilité au public du site internet de la concertation continue, avec possibilité de s'inscrire aux actualités et d'accéder à la plateforme participative pour déposer un avis ou une question,
- Tenue d'une réunion publique d'information et d'échanges sur le projet en amont de l'enquête publique.

Préconisation de la garante sur la suite de la concertation continue

A ce stade, la garante formule les préconisations suivantes pour la suite de la concertation continue :

- Il conviendrait que le Maître d'Ouvrage s'efforce de communiquer plus régulièrement avec le public quant à l'avancement de son projet même si de son point de vue celui-ci est minime. A noter qu'une absence d'avancement d'un projet est également une donnée pertinente pour le public ! Ainsi, les documents suivants seraient à communiquer au public :
 - Publication du tracé de l'aire d'étude validée par la Préfecture de Moselle pour la création de la ligne électrique 400 000 volts entre le poste de Saint-Avold et le site du projet, prévue en mars 2025,
 - Rédaction et diffusion d'un rapport d'actualité n°2 qui détaillera notamment l'avancée de l'instruction des dossiers du projet CarlHYng et des projets associés (création de la liaison électrique entre le poste de Saint-Avold portée par RTE, projet mosaHYc porté par GRTgaz), et de la réponse de SHS, prévues en mars 2025,
 - Rédaction et diffusion au public de la note relative au sujet de la gestion des eaux (consommation, rejet), prévues au printemps 2025,
- Il conviendrait également que le Maître d'Ouvrage présente les modalités de fonctionnement du groupe de travail qu'il s'est engagé à déployer avec les parties prenantes (Pôle de Plasturgie de l'Est, IUT et l'AFPA et autres partenaires (comme SIEMENS ENERGY)) au second semestre 2025 afin de soutenir la mise en place des formations adéquates dédiées aux métiers de l'hydrogène,
- Il conviendrait que la réunion publique d'information et d'échanges sur le projet aborde notamment les enjeux du raccordement électrique de RTE et mette au débat la manière dont le grand public pourra participer à l'élaboration des décisions qui seront prises sur le raccordement électrique, en amont des choix réalisés dans le cadre de la concertation règlementaire dite « Fontaine », et plus particulièrement du choix du fuseau de moindre impact.

Enfin si GRTgaz a connaissance de la nécessité de renforcer le réseau mosaHYc, il conviendrait qu'il en présente le planning prévisionnel.

Liste des annexes

- Annexe 1 - Lettre de mission de la garante
- Annexe 2 - Tableaux des demandes formulées par les garants et réponses du Maître d'Ouvrage



Le président

Paris, le 11 mars 2024

Madame,

Lors de sa séance plénière du 06 mars 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignée garante du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet "CarlHyng" de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone à Carling. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « *la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique* ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 23 octobre 2023 au 18 décembre 2023. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 18 janvier 2024. Fin février 2024, les responsables de projet ont publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 06 mars 2024. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec les responsables du projet** pour les amener à respecter leurs engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis des porteurs de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

Enjeux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la **durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 - Recommandations pour la concertation continue sur le projet "CarlHyng" de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone à Carling

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP du 06 mars 2024 recommande que :

- certains sujets fassent l'objet de précisions et d'échanges dans le cadre de la concertation continue, comme par exemple : la réalisation d'une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement sur cette dernière, la réalisation d'une étude approfondie des rejets aqueux dans les différents exutoires envisagés, ainsi que la présentation d'un planning prévisionnel des opérations de renforcement du réseau MosaHYc ;
- la rédaction du journal de bord à destination du grand public, se fasse a minima à un rythme semestriel d'ici la mise en exploitation de l'usine ;
- une réunion publique soit organisée, en clôture de la concertation continue et à l'approche de l'enquête publique ;
- cette réunion publique aborde les enjeux du raccordement électrique de RTE et mette notamment au débat la manière dont le grand public pourra participer à l'élaboration des décisions qui seront prises sur le raccordement électrique, en amont des choix réalisés dans le cadre de la concertation réglementaire dite « Fontaine » ;
- le site internet de la concertation reste ouvert durant la concertation continue, pour poursuivre les échanges avec le public.

Votre rôle sera de veiller à ce que les responsables du projet donnent des suites à ces attentes de la CNDP, ainsi qu'aux engagements pris lors de la concertation préalable.

Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous demanderez aux responsables du projet d'informer la CNDP des modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.

3 - Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2024.03.11 18:18:20 +01'00'

Marc PAPINUTTI

Madame Valérie TROMMETTER
Garante de la concertation continue portant sur le projet "CarlH yng" de production
d'hydrogène renouvelable et bas carbone à Carling

Annexe 2 – Tableaux des demandes formulées par les garants et réponses du Maître d’Ouvrage

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
1	Préciser la distance entre la limite de propriété du site du projet et les premières habitations	Comme cela a été précisé dans les compilations des questions et réponses mises en ligne sur le site internet à la suite de l'atelier du 14 novembre, les premiers bâtiments du projet se situeront à plus de 150 mètres des premières habitations.	Sans objet	Sans objet
2	Préciser si une dépollution du terrain sera nécessaire au cours des travaux de terrassement et de génie civil	D'après l'historique et les caractéristiques des activités ayant eu lieu sur le site du futur projet CarlHYng, il n'a pas été identifié la nécessité d'une dépollution du terrain, car le terrain n'est actuellement pas considéré comme étant pollué. Néanmoins des investigations sur une éventuelle pollution du sol seront réalisées dans le cadre du mémoire de cessation d'activité de CGR Environnement, exploitant actuel du site. En effet, si les investigations étaient réalisées trop tôt, il y aurait un risque qu'une pollution survienne entre le moment où les investigations auront été réalisées et le moment où CGR cessera effectivement son activité, sans qu'elle ne soit identifiée. La réalisation des investigations sera donc portée par CGR Environnement dans le cadre de ses démarches de cessation d'activité afin de déterminer s'il est nécessaire de réaliser une dépollution du terrain.	Courant S2 2025	Étude de pollution
3	Réaliser une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement sur cette dernière ET mettre en place un suivi constant des pompages d'eau pour répondre aux périodes de stress énergétique ou hydrique	Il n'est pas prévu de réaliser une étude approfondie de la ressource en eau et de l'impact du prélèvement sur cette dernière dans le cadre du DDAE. Le prélèvement entre dans le périmètre d'autorisation de la SEE (Société des Eaux de l'Est), opérateur du réseau d'eau local. C'est donc à la SEE qu'il revient de vérifier que le prélèvement en eau induit par le projet CarlHYng entre bien dans le cadre de son autorisation. Les détails et conditions sur la fourniture en eau feront l'objet d'une convention entre la SEE et VERSO ENERGY. Concernant le suivi constant des pompages d'eau, celui-ci n'entre également pas dans le champ d'action de VERSO ENERGY. En effet, c'est la SEE qui possède et gère les forages, c'est donc elle qui a la charge d'effectuer ce suivi.	Sans objet	Sans objet
4	Réaliser une étude approfondie des rejets aqueux dans les différents exutoires envisagés, identifier les caractéristiques des traitements à réaliser pour ne pas dégrader la qualité du cours d'eau récepteur, tout	Il sera mentionné dans le DDAE les différents exutoires envisagés pour les eaux de rejet en indiquant la possibilité ou l'impossibilité d'y rejeter les effluents du projet avec et sans traitement. Les caractéristiques des potentiels traitements à réaliser pour ne pas dégrader la qualité du cours d'eau récepteur et la valorisation de l'eau en cycle fermé sont en cours de définition.	S1 2024	Finalisation de l'étude d'impact

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
	en privilégiant la valorisation de l'eau en cycle fermé			
5	Réaliser une étude approfondie de l'aléa « feu de forêt »	Le Dossier Département des Risques Majeurs (DDRM) de la Moselle, en particulier la partie relative à l'aléa « feu de forêt », a été étudié en début de projet et pris en compte à sa juste mesure dans l'étude de danger constituant le DDAE.	Sans objet	Sans objet
6	Présenter et détailler les caractéristiques des projets de développement d'énergie renouvelable qui seront déployés sur le territoire pour limiter le recours à l'énergie nucléaire	Outre des projets de production d'hydrogène à destination de la décarbonation de l'industrie et de la mobilité, VERSO ENERGY développe des projets de production d'électricité renouvelable (essentiellement photovoltaïque) et de stockage d'énergie par batterie. Les premiers projets solaires seront opérationnels dès 2025 et les premiers projets hydrogène de grande ampleur, comme CarlHYng, le seront d'ici fin 2027-début 2028. VERSO ENERGY est actuellement en cours de développement de plus de 2 GW de projets photovoltaïques à travers toute la France. Grâce à des mécanismes contractuels tels que les contrats d'achat d'électricité renouvelable à long terme (connus sous le nom de Power Purchase Agreement, ou PPA), établis entre les actifs hydrogène d'un côté et les actifs renouvelables de VERSO ENERGY ou ceux de producteurs partenaires de l'autre, il sera possible de diriger les électrons générés par les parcs renouvelables vers les projets hydrogène, dont CarlHYng. L'ensemble des projets de VERSO ENERGY est élaboré dans une perspective d'optimisation des flux énergétiques au sein du portefeuille d'actifs de l'entreprise, tout en respectant une cohérence dans le calendrier d'émergence des besoins. En cas de déficit énergétique provenant des sources renouvelables pour alimenter les électrolyseurs, le complément pourra être assuré par un approvisionnement sur le marché français de l'énergie, axé sur une énergie bas-carbone.	Sans objet	Sans objet
7	Présenter un planning prévisionnel des opérations de renforcement du réseau mosaHYc en considérant que les projets de territoire se déroulent selon l'échéancier annoncé par les porteurs de projet et en considérant différentes hypothèses de besoin des consommateurs	GRTgaz répond aux besoins des consommateurs connus à ce jour. La définition d'un planning tenant compte de nouvelles hypothèses nécessiterait des études, non lancées à ce jour. Si des nouveaux consommateurs venaient, GRTgaz étudierait les renforcements nécessaires et le planning associé.	Sans objet	Sans objet
8	Indiquer quels enseignements issus de cette concertation alimenteront la	La concertation préalable sur le volet raccordement électrique du projet CARLHYNG porté par VERSO ENERGY a été conçue de façon coordonnée	S2 2024	Présentation des enseignements de la concertation dans le

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
	concertation Fontaine qui sera réalisée en 2024	<p>avec la concertation dite « Fontaine », afin de permettre à l'une et l'autre de s'enrichir mutuellement.</p> <p>La concertation dite « Fontaine », décrite dans la circulaire signée par la Ministre Déléguée à l'industrie du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité, sera pilotée par le Préfet. Dans ce cadre, RTE associera les élus, les services de l'État, les associations représentatives qui auront pu disposer auparavant, dans le cadre de la concertation préalable, d'une large information sur le projet à l'origine du besoin.</p> <p>Cette phase de concertation se déroule en deux étapes. La première porte sur la présentation du projet et la délimitation, avec les parties prenantes, d'une aire d'étude. La seconde phase consiste à procéder au recensement des différentes contraintes et enjeux à l'intérieur de cette aire d'étude, à présenter les différentes solutions envisageables et à les comparer en vue d'aboutir au choix de l'une d'entre elles. À l'issue de cette phase, un fuseau de moindre impact dans lequel un tracé peut être envisagé sera défini. Compte-tenu du niveau de tension, il fera l'objet d'une validation ministérielle.</p> <p>Pendant la phase de concertation préalable, RTE a pu présenter au public une coupe technique de la liaison souterraine nécessaire au raccordement ainsi que les modalités de mise en oeuvre, ce qui lui a permis d'objectiver les incidences environnementales par nature limitée de ce type d'ouvrage.</p> <p>De fait, le public s'est montré davantage attentif aux aspects économiques du raccordement électrique, se montrant réticent à un financement public de cette infrastructure. RTE a pu le rassurer en présentant le mécanisme de financement légal (code de l'énergie) qui repose sur une très large contribution du client à raccorder, en l'espèce VERSO ENERGY.</p> <p>Dans un secteur à caractère fortement industriel (Plateforme chimique de Carling-Saint-Avold, Zone d'activités de l'Europort, ancienne cokerie) qui se caractérise par la présence de nombreuses infrastructures du réseau public de transport d'électricité, de transports de gaz et fluides industriels, de voies ferrées, et de réseaux routiers ...), RTE retient que le public reste très attaché à la préservation de l'environnement, en particulier en ce qui concerne les secteurs qui sont restés moins anthropisés autour du complexe industriel. Dans le cadre des propositions qui émaneront de la concertation Fontaine, RTE s'attachera à préciser les enjeux environnementaux du territoire afin de mettre en oeuvre dès la phase de conception les mesures d'évitement et de réduction les plus appropriées.</p>		cadre de la Concertation Fontaine

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
		<p>Dans le cadre de la concertation Fontaine, RTE portera à la connaissance des parties prenantes qui seront impliquées les observations recueillies du public concernant le raccordement lors de la concertation préalable.</p> <p>Par ailleurs, RTE s'engage à communiquer sur le site de la concertation continue du projet, l'aire d'étude retenue ainsi que le fuseau de moindre impact validés dans le cadre de la concertation Fontaine.</p>		
9	Répondre à la question sur la nécessité de renforcer le poste électrique de Saint-Avold en cas de développement des projets CarlHYng et Emil'Hy	<p>Face aux enjeux climatiques et économiques, RTE est pleinement mobilisé pour accompagner la décarbonation et la souveraineté industrielle de la France. L'entreprise met en oeuvre les moyens humains et techniques pour répondre au développement des territoires en proposant des solutions de raccordement et les solutions de renforcement adaptées aux demandes des utilisateurs du réseau et aux territoires.</p> <p>À l'image de la dynamique actuelle des grands bassins industriels français (Dunkerque, Fos-sur-Mer, Le Havre ...), le Nord de la Moselle affiche une perspective de réindustrialisation historique. Sur un territoire s'étalant de Thionville à Sarreguemines en passant par Saint-Avold, au-delà des projets CarlHYng et Emil'Hy, l'implantation de plusieurs projets industriels ambitieux, parmi lesquels Holosolis et Parkes est d'ores-et-déjà annoncée. Par ailleurs, l'électrification des usages, est une réponse aux objectifs de réduction des émissions de CO₂.</p> <p>Pour accompagner cette dynamique, RTE se doit d'adapter le réseau public de transport à la juste mesure des besoins et des délais dans des conditions économiques soutenables.</p> <p>Dans cette logique d'évolution, le renforcement progressif des capacités d'alimentation électrique du poste de transformation de Saint-Avold, dans la continuité des travaux anticipés en 1998 et 2008, fait partie du panel de solutions que RTE est susceptible de déployer pour répondre à ces enjeux énergétiques.</p>	Sans objet	Sans objet
10	Répondre à la question sur la prise en compte des consommations d'électricité induites par la production d'hydrogène des projets CarlHYng et Emil'Hy dans le « Bilan perspectives 2035 de RTE »	<p>Parmi les missions qui lui ont été confiées, il en est une qui confère à RTE le soin d'éclairer les pouvoirs publics en termes de choix énergétiques en lien avec les objectifs climatiques affichés.</p> <p>Publié en septembre 2023, le Bilan prévisionnel 2023-2035 actualise la première période de l'analyse prospective « Futurs énergétiques 2050 » lui-même publié dès février 2022.</p> <p>À mi-parcours de l'objectif de neutralité carbone du pays, cette mise à jour intervient alors que plusieurs paramètres ont évolué depuis 2021 : contexte géopolitique et économique mondial (guerre en Ukraine, crise énergétique),</p>	Sans objet	Sans objet

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
		<p>volonté de la France de renforcer sa souveraineté industrielle et énergétique, nouvelles ambitions climatiques et de décarbonation.</p> <p>Ce rapport documente et chiffre les différents futurs énergétiques possibles, dont un chemin souhaitable qui permettrait à la France d'atteindre ses objectifs rehaussés : lutter contre le dérèglement climatique et réussir sa réindustrialisation.</p> <p>Plus que jamais la sortie des fossiles s'impose comme une nécessité alors que la France consomme encore plus de 60% d'énergie fossile. Pour y parvenir, le pays doit nécessairement s'électrifier.</p> <p>Dans le Bilan prévisionnel 2023-2035, RTE étudie 3 scénarios possibles avec des rythmes différents de consommation, d'électrification des usages et de développement des énergies bas-carbone. Dans cette analyse, RTE confronte l'offre et la demande, et identifie des scénarios réalistes sur d'une part les perspectives de développement du parc de production d'électricité et d'autre part la consommation d'électricité incluant les nouveaux usages en recherchant un équilibre permanent mobilisant éventuellement les flexibilités d'usage et les partenariats d'échanges européens.</p> <p>Le scénario le plus souhaitable, permet d'atteindre les objectifs de décarbonation accélérée et de réindustrialisation en 2030 et 2035. Il présente une électrification renforcée qui a pour conséquence une consommation d'électricité en augmentation.</p> <p>Dans le cadre de la décarbonation, des quantités importantes d'hydrogène sont nécessaires pour certains usages. Avec un socle de production d'électricité décarbonée important, la France a les moyens de produire ces volumes d'hydrogène par électrolyse. Le développement de solutions permettant un fonctionnement flexible des électrolyseurs sera un levier important pour la sécurité d'approvisionnement en électricité et pour la compétitivité de la production d'hydrogène.</p> <p>Les projets CarlHYng et Emil'Hy s'intègrent pleinement dans cette perspective de développement de l'hydrogène modélisée dans l'analyse de RTE.</p> <p>En empruntant ce scénario, la France a les moyens d'atteindre ses objectifs rehaussés en 2030 et 2035, en mobilisant 4 leviers : efficacité énergétique, sobriété, énergies renouvelables et nucléaire.</p>		
11	Mettre à disposition des moyens pour proposer une formation diplômante dans les métiers de l'hydrogène (en	VERSO ENERGY confirme son engagement à soutenir la mise en place des formations adéquates dédiées aux métiers de l'hydrogène en collaboration avec le Pôle de Plasturgie de l'Est, l'IUT et l'AFPA et d'autres partenaires	S2 2025	Lancement d'un programme de travail avec les parties prenantes identifiées.

N°	Suites à donner à des interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
	collaboration avec l'Université de Lorraine, l'AFPA et le PPE)	(comme SIEMENS ENERGY) avec notamment des visites d'usines et des stages.		
12	Approfondir les actions à déployer afin de proposer une offre immobilière adaptée permettant aux personnes de se loger sur le territoire et de faciliter leur recherche de logement	VERSO ENERGY confirme son engagement de réalisation et de mise à disposition d'un guide promouvant les services locaux d'hébergement, restauration, loisirs...à destination du personnel venant travailler localement.	Avant le lancement des travaux prévus début S2 2025	Réalisation et mise à disposition d'un guide promouvant les services locaux
13	Solliciter l'intégration à l'association Chemesis afin de promouvoir la collaboration avec les autres industriels de proximité	VERSO ENERGY a déjà initié des échanges avec Chemesis pour adhérer à l'association. Les modalités d'adhésion sont en cours d'étude.	T1 2024	Adhésion à Chemesis.

N°	Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
1	Poursuite des échanges avec le public via le site internet sur l'avancement du projet CarlHYng et les principales étapes de la concertation Fontaine concernant la ligne électrique	Le site internet www.concertation-carlhyng.eu restera ouvert, a minima, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Les maîtres d'ouvrage seront joignables via un formulaire de contact dédié et informeront régulièrement le public de l'état d'avancement du projet.	Dès l'ouverture de la participation continue du public	Maintien et actualisation du site internet
2	Rédaction d'un journal de bord à une fréquence semestrielle	Une rubrique dédiée à l'actualité du projet sera ajoutée et régulièrement actualisée pendant la procédure de participation continue du public sur le site internet www.concertation-carlhyng.eu .	Dès l'ouverture de la participation continue du public	Actualisation du site internet
3	Diffusion des études au fur et à mesure de leur production	Les dossiers de demande d'autorisation seront prochainement déposés auprès des autorités compétentes (DREAL, sous-préfecture...). Les études seront disponibles au stade de l'enquête publique conformément à la réglementation applicable (article R.123-8 du code de l'environnement).	Au stade de l'enquête publique	
4	Tenue d'une réunion publique avant le démarrage de l'enquête publique	Les maîtres d'ouvrage se conformeront à l'avis du commissaire enquêteur, si ce dernier souhaite organiser une réunion publique dans le cadre de l'enquête publique.	Fin S2 2024	
5	Information régulière en phase chantier si les porteurs de projet décident de poursuivre leur projet à l'issue de cette concertation	Les informations relatives au chantier seront communiquées à la mairie de Carling et disponibles sur le site internet du projet.	Pendant les travaux	Communication des informations relatives aux travaux à la mairie de Carling et sur le site.

